Page: 1/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.08.2023 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: INOVNET
- · Code du produit: 07480001
- · **UFI**: MT73-40UF-K00V-8UOA
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Étape du cycle de vie PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- · Secteur d'utilisation
- SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Catégorie de processus

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

- · Emploi de la substance / de la préparation Détergent universel
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIĂ SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

 $Fax:(NL) + 31\ 164\ 266\ 710\ (B) + 32\ 2\ 347\ 1395$

@: info@zepbenelux.com

Distribué au France par:

ZEP INDUSTRIES

Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI

Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51

contact@zep-industries.com

www.zep-industries.com

@: info@zep.co.uk

web: www.zep.co.uk

· Service chargé des renseignements:

Service Clients:

NL:Tel:+31164250100 Fax:+31164266710 BE:Tel:+3223470117 Fax:+3223471395 IT:Tel:+3906926691 Fax:+3906.92747061 UK:Tel:+441514221000 Fax:+441514221011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59 BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eve Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des veux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.08.2023 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2023

Nom du produit: INOVNET

· Pictogrammes de danger

(suite de la page 1)



- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· Indications complémentaires:

La classification de ce produit pour la peau et/ou les yeux a été obtenue en utilisant des principes de rapprochement (tels que la dilution, l'interpolation au sein d'une catégorie de danger ou des mélanges essentiellement similaires ; avec ou sans jugement d'expert) conformément à l'article 9(3) et à l'article 9(4) du règlement (CE) n° 1272/2008.

Numéro d'enregistrement DetNet : 10.10.2014

EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	5-10%
EINECS: 252-104-2	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des	
Reg.nr.: 01-2119450011-60-xxxx	limites d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 68439-46-3	Alcools en C9-11 ethoxyles	<i>≥</i> 3- <i>≤</i> 5%
Numéro CE: 614-482-0	Eye Dam. 1, H318	
	Acute Tox. 4, H302	
CAS: 55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-	0,001%
Numéro index: 613-167-00-5	methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	
	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330	
	Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318	
	Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	
	Skin Sens. 1A, H317	
	EUH071	
	Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 %	
	Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 %	
	Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 %	
	Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

Page: 3/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 30.08.2023 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2023

Nom du produit: INOVNET

(suite de la page 2)

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Dioxyde de carbone

Sable sec

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Diluer avec beaucoup d'eau.
- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

VL Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm D;

· DNEL

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral DNEL Long term-systemic 1,67 mg/kg human/day (des consommateurs)

(suite page 4)

Page: 4/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2023 Date d'impression: 30.08.2023

Nom du produit: INOVNET

		(suite de la page 3)
Dermique	DNEL Long term-systemic	15 mg/kg human/day (des consommateurs)
		65 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m3	37,2 mg/m3 (des consommateurs)
		310 mg/m3 (travailleur/ouvrier)

· PNEC

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

PNEC Freshwater mg/L	19 mg/L
PNEC Marinewater mg/L	19 mg/L 1,9 mg/L 70,2 mg/Kg 7,02 mg/Kg
PNEC Freshwater sediment	70,2 mg/Kg
PNEC Marine water sediment	7,02 mg/Kg
PNEC Intermittent release	190
PNEC Soil	2,74 mg/Kg 4.168 mg/L
PNEC Sewage treatment Plant mg/L	4.168 mg/L

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains: Gants de protection
- · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.

· Couleur: Bleu clair · Odeur: Caractéristique Non déterminé. Seuil olfactif: Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

103 °C d'ébullition · Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé. Supérieure: Non déterminé. Point d'éclair Non applicable. 207 °C · Température d'auto-inflammation · Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C

Viscosité:

· Viscosité cinématique à 20 °C 15 s (DIN 53211/4) Non déterminé. Dynamique:

Solubilité

Entièrement miscible · l'eau: · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. 23 hPa

· Pression de vapeur à 20 °C:

(suite page 5)

Page: 5/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.08.2023 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2023

Nom du produit: INOVNET

(suite de la page 4) Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: $1,01 \text{ g/cm}^3$ · Densité relative. Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé. · 9.2 Autres informations · Aspect: · Forme: Liquide · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément. · Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif. Non déterminé. · Teneur en solvants: 5.1 % · Solvants organiques: Swiss VOC: 5,90 % 0,0 % · Teneur en substances solides: · Changement d'état · Vitesse d'évaporation. Non déterminé. · Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant

néant

néant

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique

· Peroxydes organiques

· Explosibles désensibilisés

- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
CAS: 3459	CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol	
Oral	LD50	mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	mg/kg (Rabbit)
	LC50 / 48 h	1,919 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
CAS: 6843	CAS: 68439-46-3 Alcools en C9-11 ethoxyles	
Oral	LD50	500 mg/kg (Rat)

(suite page 6)

Page: 6/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 30.08.2023 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2023

Nom du produit: INOVNET

		(suite de la page 5)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (Rat)
CAS: 5596:	CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one	
	[No. CE 220-239-6] (3:1)	
Oral	LD50	64 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	87,12 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	0,33 mg/l (Rat)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des veux.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

	· Toxicité aquatique:			
	COD	1.116 (mg O2 / g product) measured on a 0.5 % solution in water		
		51.432 (mg O2 / g product) Measured on an 25 % solution in water		
Ī	CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol			
	LC50 / 96 h	>10.000 mg/ltr (Pimephales promelas)		
	EC 50 / 72 H	1.000 (Selenastrum capricornutum (Algae))		

CAS: 68439-46-3 Alcools en C9-11 ethoxyles

LC50 / 96 h 6 mg/ltr (fish)

EC 50 / 48 h 2,5 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

EC 50 / 72 H 1,4 /mg/l (Selenastrum capricornutum (Algae))

CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

LC50 / 96 h 0,28 mg/ltr (Lepomus gobbosus (Zonnebaars))

0,19 mg/ltr (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout))

EC 50 / 48 h 0,16 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

EC 50 / 72 H 0,01 (Selenastrum capricornutum (Algae))
mg/l

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications: Le produit est biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de

(suite page 7)

Page: 7/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.08.2023 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2023

Nom du produit: INOVNET

(suite de la page 6)

détergents.

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la loi sur les lessives et les produits de nettoyage.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

- · Catalogue européen des déchets
- 15 00 00 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
- 15 01 00 emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)

néant

- 15 01 02 emballages en matières plastiques
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.5 Dangers pour l'environnement
- · Marine Pollutant: Non
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR - RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Attention

(suite page 8)

Page: 8/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2023 Date d'impression: 30.08.2023

Nom du produit: INOVNET

(suite de la page 7)

· Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	5,9

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H314

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification de ce produit pour la peau et/ou les yeux a été obtenue en utilisant des principes de rapprochement (tels que la dilution, l'interpolation au sein d'une catégorie de danger ou des mélanges substantiellement similaires; avec ou sans jugement d'expert) conformément à l'article 9, paragraphes 3 et 4, du règlement (CE) n° 1272/2008. Numéro d'enregistrement DetNet: DetNet/231

- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice
- · Date de la version précédente: 30.08.2023
- · Numéro de la version précédente: 8
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

Page : 9/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 30.08.2023 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2023

Nom du produit: INOVNET

(suite de la page 8) DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
ELINCS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2 Skin Corr. IC: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie IC

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

 $\label{eq:continuous} \textit{Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique-toxicit\'e aigu\"e pour le milieu aquatique-Cat\'egorie 1}$

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

* Données modifiées par rapport à la version précédente

BE.FR

(suite page 10)

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.08.2023 Version: 9 (remplace la version 8) Révision: 30.08.2023

Nom du produit: INOVNET

(suite de la page 9)

Annexe: Scénario d'exposition

Désignation brève du scénario d'exposition

INOVNET

A R Clean

· Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· Catégorie du procédé

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité

Conformément aux instructions d'utilisation.

Inférieur à 10 g par utilisation.

- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs Eviter le contact avec les yeux.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit N'est pas applicable.
- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection

Aucune mesure particulière n'est requise.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

· Mesures personnelles de protection

Aucune mesure particulière n'est requise.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

· Mesures pour la protection du consommateur

Aucune mesure particulière n'est requise.

Assurer un marquage suffisant.

- · Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

Procédés d'élimination

Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE.FR